

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p style="text-align: center;">08.02.2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre Le 13 février à 19 h 30</p> <p>Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,</p> <p><u>Etaient présents :</u></p> <p>M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme AUFFRET, M. BAVIERE, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, Mme MAES, M. CARON, M. COPIER</p> <p>Formant la majorité du conseil en exercice.</p> <p><u>Absents excusés :</u></p> <p>M. DUBRAY, Mme SANSONE, Mme VAN DER BEKEN, M. BLIN, Mme DE PUERTAS JOSEPH, M. WISNIEWSKI, Mme TOUGNE CABES</p> <p>SECRETARE :</p> <p>Mme AUFFRET a été élue secrétaire de séance</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p style="text-align: center;">08.02.2024</p>	
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE 19</p> <p>PRESENTS 12</p> <p>VOTANTS 12</p>	
<p>Délibération N° 02/24</p> <p><u>Objet :</u></p> <p style="text-align: center;">Convention ADICO pour la gestion et dépannage des logiciels Berger Levrault</p>	<p>Sur proposition de Monsieur le Maire,</p> <p>Vu le développement des nouvelles technologies numériques et leurs applications dans les collectivités,</p> <p>Vu les missions de l’Adico (Association pour le Développement et l’Innovation numérique des Collectivités),</p> <p>Considérant la mission de cette association qui consiste d’accompagner les collectivités locales dans les domaines de l’informatisation,</p> <p>Considérant la multitude de services proposés par l’Adico et l’accompagnement dans la mise en place de solutions et outils proposés,</p> <p>Considérant l’intérêt pour la commune de bénéficier des solutions et outils informatiques,</p> <p>Considérant le montant de la cotisation statutaire annuelle qui s’élève à 79,00 euros HT et le coût de l’adhésion annuelle fixée à 2 014.00 euros HT,</p> <p>Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l’UNANIMITÉ :</p> <p>DECIDE, de procéder à l’adhésion de la convention avec l’ADICO à compter du 01/03/2024.</p> <p>AUTORISE, Monsieur le Maire à signer la convention d’adhésion avec l’ADICO.</p> <p>DIT, que les crédits seront inscrits au budget principal.</p> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L’AILLERIE, le 14/02/2024</p> <p style="text-align: right;"><u>Le Maire</u> : M. GUIARD</p>